

amendement Boutin :

I.V.G. MENACEE

Un projet de loi comportant différentes mesures d'ordre sanitaire va être en examen à l'Assemblée nationale le 14 mars. A cette occasion, un amendement écrit par Christine Boutin (UDF) vient d'être adopté par la commission des Affaires sociales de la dite Assemblée et qui donne une arme aux mouvements antiavortements. L'amendement en question a pour but d'autoriser toute association se proclamant de «défense du droit à la vie» à se porter partie civile en ce qui concerne les infractions dites «de provocation à l'avortement» qui sont prévus par le code pénal.

En effet, la loi de 1975 (loi Veil) reste limitée : le droit des femmes à disposer de leur corps n'est pas plein et entier, dans cette législation, ni dans les dispositions qui ont été prises ultérieurement.

Il est clair que si l'amendement passait, ce serait une arme supplémentaire aux mains des ennemis du droit des femmes. Il revient à offrir aux groupes antiavortements la possibilité de se porter partie civile contre les structures d'informations et de soutien des femmes ! Les associations antiavortements pourraient ainsi mener une guérilla sur le terrain juridique en se portant partie civile à leur gré. Estampillera-t-on de «délit» de «provocation à l'avortement» une information sur le droit à l'avortement ou une adresse de centre d'I.V.G. ?

Nous ne devons pas laisser passer l'amendement. Pour exprimer notre désaccord total à l'amendement, pour défendre le droit des femmes, de nombreuses organisations asso-ciatives, syndicales et politiques appellent à un

**RASSEMBLEMENT VENDREDI 8 MARS 1996
à 17h 30 devant le Théâtre de Caen**

pour :

- le retrait de l'amendement Boutin !**
- l'avortement libre et gratuit !**
- la gratuité de la contraception !**
- des centres de contraception et d'éducation sexuelle financés par l'État dans les écoles, les quartiers, les hôpitaux et les entreprises !**

**- Association Caennaise des Étudiants -
Union Nationale des Étudiants de France
bâtiment des Sciences, 1er cycle, porte 543
tél. : 31 45 55 00 poste 3360**